



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

La planification de l'offre médicale en Belgique
**RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION
DE L'OFFRE MÉDICALE**

Version 1.0

Bruxelles, décembre 2011

**Direction générale
Soins de santé primaires et Gestion de crise**



SOMMAIRE

Introduction	3
1 La Commission de planification de l'offre médicale en 2010	4
1.1 Composition	4
1.2 Fonctionnement de la Commission de planification	6
1.2.1 Les réunions plénières de la Commission de planification	6
1.2.2 Avis rendus.....	6
1.2.3 Le Bureau	7
1.2.4 Les groupes de travail	7
1.3 Le plan pluriannuel.....	11
1.4 Joint action	12
2 Etat des lieux en matière de planification de l'offre médicale	13
2.1 Médecins	13
2.2 Dentistes	13
2.3 Kinésithérapeutes	13
3 Annexes.....	14

Introduction

Conformément à l'article 35octies, §2, de l'A.R. n° 78, la Commission de planification de l'offre médicale est tenue de dresser annuellement un rapport sur « la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers, visés par l'article 35ter et le titre professionnel visé à l'article 21bis, §3 ».

L'article 35ter fixe les titres professionnels particuliers et qualifications professionnelles particulières des praticiens visés aux articles 2, 3, 4, 5, §2, alinéa 1^{er}, 21bis, 21quater et 22.

Il s'agit donc des professions et titres professionnels suivants :

Art médical	Article 2, §1 ^{er}
Titre professionnel de sage-femme	Article 2, §2
Art dentaire	Article 3
Art pharmaceutique (pharmacien)	Article 4
Biologie clinique pour les porteurs du diplôme légal de pharmacien ou de licencié en sciences chimiques	Article 5, §2, alinéa 1 ^{er}
Kinésithérapie	Article 21bis
Titre professionnel de kinésithérapeute	Article 21bis, §3
Art infirmier	Article 21quater
Profession paramédicale	Article 22

Partant de cette liste, on constate que les attentes du législateur sont larges. Toutes les professions susmentionnées n'ont pas fait l'objet de discussion au sein de la Commission de planification en 2010.

Les activités de la Commission se sont principalement axées en 2010 sur l'art médical, l'art dentaire, la kinésithérapie et l'art infirmier.

Ce sont par conséquent ces quatre groupes professionnels qui seront abordés dans le présent rapport.

Ce rapport annuel consiste en une synthèse des travaux réalisés par la Commission de planification en 2010 et fait rapport de l'état de la question en matière de contingentement. Ce dernier point se limitera dès lors aux trois groupes professionnels soumis à contingentement, à savoir les médecins, les dentistes et les kinésithérapeutes.

1 La Commission de planification de l'offre médicale en 2010

1.1 Composition

Les membres, le secrétaire et le président de la Commission de planification sont nommés par le Roi. En novembre 2010 la composition de la Commission de planification a été renouvelée comme suit :

Président : Karel Vermeyen
Secrétaire : Henk Vandenbroele

Noyau principal :

<u>ORGANISME</u>	<u>MEMBRE EFFECTIF</u>	<u>MEMBRE SUPPLÉANT</u>
<u>Institutions universitaires de la communauté flamande</u>	PEETERMANS Willy VELKENIERS Brigitte	STEVENS Wim MORTIER Eric
<u>Institutions universitaires de la communauté française</u>	GEUBEL André COGAN Elie	ARTOISENET Caroline DE WEVER Alain
<u>Collège intermutualiste</u>	VAN DEN OEVER Robert	VAN HOUTE Yves
	VAN DER MEEREN Ivan CEUPPENS Ann	LUCET Catherine DE BRUYN Benjamin
<u>Organisations professionnelles des médecins généralistes</u>	LEMYE Roland VANDERMEEREN Philippe	VERMEYLEN Michel DE ROECK Marc
<u>Organisations professionnelles des médecins spécialistes</u>	MASSON Michel BERNARD Dirk	VAN DRIESSCHE Rudi DESCHOUWER Pieter
<u>Organisations professionnelles des dentistes</u>	DEVRIESE Michel HELDERWEIRT Patrick	CLEYMANS Philippe DE TURCK Sofie
<u>Communauté flamande</u>	TEMMERMAN Marleen	SCHOENMAKERS Brigitte
<u>Communauté française</u>	LEFEBVRE Philippe	BRUWIER Geneviève
<u>Communauté germanophone</u>	KLINKENBERG Guido	PIRAPREZ Karin
<u>INAMI</u>	MEEUS Pascal	WINNEN Bert
<u>Ministre Affaires sociales</u>	ENGLERT Yvon	DE MAESENEER Jan
<u>Ministre Santé publique</u>	SCHETGEN Marco HIMPENS Bernard	GIET Didier VAN DE CLOOT Ivan

Kinésithérapeutes		
<u>Organisations professionnelles des kinésithérapeutes</u>	VANDENBREEDEN Johan SCHIEMSKY Jules	VAN LOON Karin JADOT Nicole
<u>Ministre Santé publique</u>	HUBERT Rémy D'HOOGHE Simon	MORAINE Jean-Jacques STAPPAERTS Karel
Infirmiers:		
<u>Organisations professionnelles des infirmiers</u>	HANS Sabine VANHEUSDEN Heidi	MENGAL Yves BRAEKEVELD Pedro
<u>Ministre Santé Publique</u>	SEGERS Marc DEJACE Alain	VANDEVELDE Luc CHAMPAGNE Anne-Marie
Logopédes:		
<u>Organisations professionnelles des logopèdes</u>	HEYLEN Louis GREVESSE Pascale	DE MEYERE Pol HESE Daina
<u>Ministre Santé publique</u>	D'HONDT Marleen DECHENE Pascal	TOMBEUR Ine EGGERS Kurt
Sages femmes:		
<u>Organisations professionnelles des sages femmes</u>	DARAKHSHAN Zahra VAN BREMPT Geertrui	REMY Françoise SOENS Liesbeth
<u>Ministre Santé publique</u>	GALEZ Françoise VERMEULEN Joeri	ANNET Joël EMBO Mieke

1.2 Fonctionnement de la Commission de planification

1.2.1 Les réunions plénières de la Commission de planification

L'A.R. relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission de planification prévoit d'une part, un noyau composé de membres qui peuvent délibérer (ou rendre un avis) sur tous les points mis à l'ordre du jour, et d'autre part, des membres qui ne peuvent délibérer (ou rendre un avis) que sur les points concernant leur groupe professionnel.

Les membres de la Commission de planification invités aux réunions diffèrent donc en fonction des points à l'ordre du jour.

La réunion du 18/05/2010 rassemblait, comme groupes professionnels invités, les médecins, les dentistes, les kinésithérapeutes et avait à l'ordre du jour les points suivants :

- Planification de l'offre en kinésithérapie avis :
Le projet d'avis comprend deux volets :
 - la suppression du concours et,
 - la définition des sous-quotas en concertation avec les Communautés ;
- Planification de l'offre de l'art dentaire :
 - Fixation des totaux pour les années 2016-2020,
 - Fixation des nombres pour les années 2016-2020 par communauté ;
- Effet de la réduction de la durée de la formation en médecine sur la planification de l'offre médicale ;
- Résultat de l'enquête menée auprès des médecins spécialistes ;
- Effet du « maintien de l'agrément des généralistes » sur la planification.

1.2.2 Avis rendus

Les travaux de 2010 ont donné lieu à des avis formels. En 2010, des avis formels ont été envoyés aux ministres des Affaires sociales et de la Santé publique.

<u>LISTE DES AVIS FORMELS</u>	
AFA #	CONCERNANT
2010_01	<i>Suppression du système d'examen pour la planification des kinésithérapeutes dans le cadre de l'A.R. du 20 juin 2005, modifié par l'A.R. du 18 septembre 2008. Recommandation pour définir les sous-quotas en collaboration avec les Communautés permettant d'orienter les candidats vers différentes filières de formation et structures de première, deuxième ou troisième lignes</i>
2010_02	<i>Planification de l'offre de l'art dentaire</i>

1.2.3 Le Bureau

Le Bureau a pour tâche principale de préparer la réunion plénière de la Commission de planification.

Il s'est réuni à deux reprises.

Une première réunion du bureau s'est tenue le 23/04/2010, avec à l'ordre du jour :

- Suivi de la précédente Commission de planification de l'offre médicale du 13/11/2009 :
- Ordre du jour la prochaine réunion de la Commission de planification de l'offre médicale du 18/05/2010.

La seconde réunion du bureau s'est tenue le 04/11/2010, avec à l'ordre du jour :

- Suivi de l'ordre du jour de la réunion précédente de la Commission de planification-offres médicales du 18/05/2010) ;
- Avis formel relatif aux kinésithérapeutes transmis à la Ministre :
- Ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission de planification-offre médicale du 17/01/2011.

1.2.4 Les groupes de travail

Afin de garantir le bon fonctionnement de la Commission et dans le souci de ne pas surcharger inutilement les membres réunis en assemblée plénière, la Commission de planification travaille au moyen de groupes de travail.

La mission, la composition, la méthode de travail et les modalités de rapport des groupes de travail sont définies en séance plénière de la Commission.

1.2.4.1 Le groupe de travail scientifique

La mission de ce groupe de travail a été définie par la Commission de planification du 13/09/2009 et est la suivante :

- Accompagnement et suivi du développement du modèle de planification et des simulations qui seront réalisées à partir de ce modèle.
- Analyse de la demande de soins dans le futur : approche plus détaillée.
- Travaux préparatifs concernant le "2010 Belgian Presidency of the European Council"

Le groupe de travail scientifique s'est réuni le 02/02/2010 avec à l'ordre du jour :

- Mission du groupe de travail ;
- Présidence belge de l'U.E.
 - Modalité de la conférence ministérielle
 - Scoping paper health workforce
 - Analyse de la demande de soins dans le futur
 - Modèle de planification et simulations.

1.2.4.2 Le groupe de travail « Médecins »

La mission du groupe de travail « Médecins » a été définie par la Commission de planification du 13/09/2009 et est la suivante :

- Préparation d'un avis sur le cadre général pour ressources humaines
- Inventaire et mise en concordance des données INAMI et SPF relatives aux quotas de prestataires de soins et à l'activité de ces prestataires.
- Suivi du contenu du plan pluriannuel PLAN1.2006 - Lot 3: enquête auprès des médecins, et plus précisément :
- Etude de la problématique des médecins « 000 »

Pour l'année 2009, le groupe de travail « Médecins » s'est réuni pour la première fois le 20/04/2010, avec à l'ordre du jour :

- Résultat de l'enquête menée auprès des médecins spécialistes ;
- Effet du maintien de l'agrément des médecins généralistes sur la planification ;
- Effet de la réduction de la durée de la formation en médecine sur la planification.

Le groupe de travail « Médecins » s'est réuni, une seconde fois, le 07/12/2010, avec à l'ordre du jour :

- Discussion sur le passage des études à 6 ans ;
- Réflexion sur le fonctionnement de la Commission de planification – Importance de travailler avec le Conseil supérieur de la Santé

1.2.4.3 Le groupe de travail « Dentistes »

La mission de ce groupe a été définie par la Commission de planification du 13/09/2009 et est la suivante

- Suivi du plan pluri-annuel PLAN1.2006: Lot 3: enquête auprès des dentistes, plus particulièrement:
 - Rédaction d'une note préliminaire pour la Commission de planification avec les points les plus importants et les conclusions de l'étude
- Nouvelle projection sur base des données récentes et du modèle SPF.
- Rédaction d'un projet d'avis

Pour l'année 2010, le groupe s'est réuni le 20/01/2010, avec à l'ordre du jour :

- Recommandation de la création en Belgique de la profession d'assistants dentaires et d'assistants en prophylaxie ;
- Scénario de base pour le modèle harmonisé ;
- Réflexions sur les quotas et le contingentement.

1.2.4.4 Le groupe de travail « Kinésithérapeutes »

En 2010, ce groupe a été constitué, avec pour mission :

- Rédaction d'une note préliminaire pour la Commission de planification avec les points les plus importants et les conclusions de l'étude M.A.S.;
- Nouvelle projection sur base des données récentes et du modèle SPF.
- L'évaluation du résultat de la mise en place du mécanisme de compensation.
- Examen des effets négatifs du système actuel de sélection en fin d'études avec procédure de sélection lourde aux fins de révision des chiffres.
- Examen des répercussions d'une sélection exclusivement pour praticiens de première ligne hors hôpital, MR/MRS et centres de réadaptation fonctionnelle.
- Examen de la possibilité de discuter, avec les communautés et les instituts de formation, de l'élaboration d'un modèle de planification au début des études.
- Suivi de l'étude de validité de l'examen des universités confié par l'INAMI
- Rédiger un projet d'avis

Pour l'année 2010, le groupe de travail « Kinésithérapeutes » s'est réuni à quatre reprises.

Le 12/01/2010 avec à l'ordre du jour :

- Planning détaillé et timing de la réflexion sur l'avenir et vision stratégique de la planification de la kinésithérapie ;
- Note politique générale de la Ministre de la Santé

Le 16/03/2010, avec à l'ordre du jour :

- Evaluation des arrangements convenus lors de la réunion du 12/01/2010 ;
- Le profil professionnel comme levier de détermination de la force de travail dans les divers secteurs d'activité ;
- Préparation de l'avis à la Ministre ;

Le 20/04/2010 avec à l'ordre du jour :

- Avis à la Ministre ;

Le 21/12/2010 avec à l'ordre du jour :

- projet de contingentement.

1.2.4.5 Le groupe de travail « Infirmiers »

En 2010, le groupe de travail « Infirmiers » a été constitué, avec pour mission :

- Compléter la banque de données fédérales actuelle avec les données de sécurité sociale de la Banque Carrefour afin de déterminer la population infirmière en activité ;
- Déterminer les modalités d'enregistrement annuel obligatoire des praticiens de l'art infirmier via la délivrance d'un agrément visant à l'obtention d'un titre professionnel de base (article 34 de la Loi du 10 août 2001 remplacé par l'article 76 de la Loi-programme du 2/08/2002 dont l'entrée en vigueur est postposée (article 77 de cette même Loi) ;
- Déterminer les modifications de l'article 21 quaterdecies visant à l'obtention de données complémentaires relatives à l'activité professionnelle des praticiens de l'art infirmier

- Examiner les projections de l'offre en praticiens de l'art infirmier à la lumière des données récentes et du modèle SPF
- Suivi du contenu du plan pluriannuel PLAN1.2006 - Lot 3: enquête auprès des infirmières
- Rédaction d'une note préliminaire pour les points les plus importants et les conclusions des projections et de l'étude M.A.S.

Pour l'année 2010, le groupe de travail infirmier s'est réuni à trois reprises.

Le 25/02/2010, avec à l'ordre du jour :

- Mission du groupe de travail ;
- Etat des lieux de l'enquête M.A.S. ;
- Etat des lieux des projections de l'offre en praticien de l'art infirmier à la lumière des données récentes et du modèle SPF ;
- Détermination des modalités d'enregistrement annuel obligatoire des praticiens infirmiers via la délivrance d'un agrément visant à l'obtention d'un titre d'infirmier de base.

Le 29/03/2010, avec à l'ordre du jour :

- Etat des lieux du couplage des données non anonymisées entre le cadastre et la BCSS ;
- Présentation des premiers résultats de l'enquête M.A.S. ;
- Etat des lieux des projections de l'offre en praticien de l'art infirmier à la lumière des données récentes et du modèle SPF ;
- Détermination des modalités d'enregistrement annuel obligatoire des praticiens infirmiers via la délivrance d'un agrément visant à l'obtention d'un titre d'infirmier de base.

Le 01/12/2010, avec à l'ordre du jour :

- Etat des lieux du couplage des données non anonymisées entre le cadastre et la BCSS ;
- Rapport de l'enquête M.A.S. ;
- Etat d'avancement du transfert des données anonymisées de la BCSS et du traitement de celles-ci.

1.3 Le plan pluriannuel

Structure du projet :

Lot 1 : L'harmonisation, la standardisation et l'entretien des différents "modèles de planification des "professionnels des soins de santé "

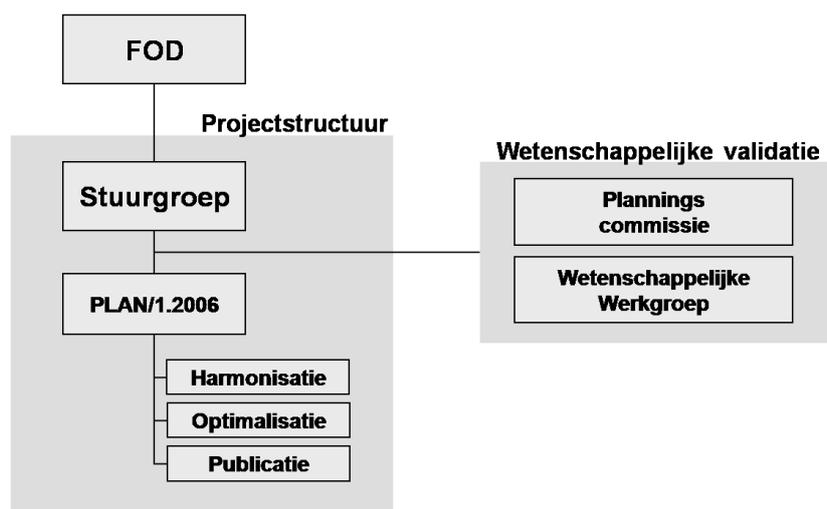
Lot 2 : La définition des besoins en information du service de planification pour la saisie et l'actualisation des données pour les modèles de planification,

Lot 3 : La réalisation d'enquêtes auprès de différents groupes professionnels pour recueillir des données importantes pour les modèles de planification,

Lot 4 : La formation et l'accompagnement des utilisateurs,

Lot 9: La définition de scénarios pour la création d'un instrument de simulation interactif destiné à être utilisé sur l'intranet et internet et qui résulte de l'harmonisation, la standardisation, l'entretien des différents " modèles de planification des professionnels des soins de santé " du service de planification et le développement de l'instrument de simulation interactif

Lot 10: La gestion de projet de tous les lots.



Aperçu des résultats obtenus :

Etapes pour l'année 2010 :

	Action	Description
1	Enquêtes	Des rapports sont disponibles pour les groupes professionnels dentistes, médecins spécialistes, kinésithérapeutes et infirmiers via le portail. Les résultats englobent les résultats de l'enquête des groupes professionnels respectifs.

2	Publication scénarios de base	Un rapport sur le scénario de base pour les médecins est disponible sur le portail. Un rapport est en cours d'élaboration pour les kinésithérapeutes. Les scénarios de base pour les dentistes et les infirmiers sont planifiés. Les résultats proviennent du modèle uniforme et englobent les résultats de l'enquête des groupes professionnels respectifs
3	Clôture officielle du projet	Dans l'attente du deuxième plan pluriannuel qui débutera en 2010, le premier plan pluriannuel peut être formellement clôturé.
4	- PLAN2.2009	Procédure d'appel d'offre générale pour les lots 4 et 9

1.4 Joint action

Cinq jours d'échange pour les politiques de santé de chaque pays participants (du 26 au 30 avril 2010), qui ont permis la réalisation de 4 notes sur les politiques de santé en Europe.

Ces échanges et ces notes ont suscité la tenue d'une conférence ministérielle du 09 au 10 septembre 2010 à La Hulpe axée sur 4 grands thèmes :

- Comment garantir nos besoins futurs en personnel de santé, tant en termes d'effectifs que de types de qualifications requises ?
- Comment se préparer au mieux aux changements nécessaires au niveau des profils et de la diversité des compétences par l'apprentissage et la formation permanente ?
- Comment créer les meilleurs environnements de travail pour attirer mais aussi retenir les professionnels de santé et les soutenir dans leur tâche ?
- Comment promouvoir une culture de l'apprentissage au sein des professionnels de santé, qui améliore encore la sécurité des patients et en définitive, la qualité des soins?

2 Etat des lieux en matière de planification de l'offre médicale

2.1 Médecins

Voir note de l'administration en annexe :

La planification de l'offre médicale en Belgique: médecins. Etat de la situation 2010.

2.2 Dentistes

Voir note de l'administration en annexe :

La planification de l'offre médicale en Belgique: les dentistes. Etat de la situation 2010.

2.3 Kinésithérapeutes

Voir note de l'administration en annexe :

La planification de l'offre médicale en Belgique: les kinésithérapeutes. Etat de la situation 2010.

3 Annexes